



Sinistre auto, arrangement à l'amiable qui tourne mal

Par **Arwene88**, le **28/08/2014** à **10:43**

Bonjour à tous,

Lundi 11 aout, j'ai reculé pour garer sans voir la voiture qui était derrière moi sur la route et je lui ai reculé dedans. Une baguette cassée et une petite griffure sur la carrosserie, moi rien.

Je m'excuse etc etc et ni la personne ni moi avons de constat, donc on s'est donné RDV le Vendredi suivant. Annulation du RDV pour qu'elle aille voir chez le constructeur en carrosserie le montant de la réparation pour éventuellement faire un arrangement à l'amiable.

Le devis s'élève vite à 460 euros (350 euros pour repeindre l'intégralité du pare choc, ça va vite). Je demande donc à la personne si je peux aller faire d'autres estimations dans les garages car je peux sûrement trouver moins cher, ce qui est le cas, j'ai trouvé à 350 euros avec règlement en espèces bien entendu (je n'ai donc pas de justificatif).

La personne me répond donc que si elle n'a pas d'attestation elle refuse ... je lui dis donc que la seule attestation que je peux lui faire c'est la mienne, en m'engageant à payer les frais de changement de la baguette et de peinture du parechoc avant. Elle refuse.

Je lui dis alors que dans tous les cas j'irais payer moi-même le garage, et que même si celui-là ne lui convient pas, on garde le garage initial mais je vais le régler moi-même.

Elle part ce soir en vacances, et ne souhaite pas attendre son retour pour réparer cette infime rayure, et veut absolument que je lui verse l'argent directement ou par mandat postal, et a donc refusé ma proposition de régler directement le garage (à ce jour, le 28 Aout).

Que faire ? Dans son dernier message, elle me "menace" en me disant qu'elle a toutes les preuves etc et que ça va aller plus loin si je ne suis pas honnête (hors je n'ai jamais nié et je lui ai proposé de payer le garage pour la réparation des dégâts). Donc en gros, je lui donne 460

euros aujourd'hui ou elle engage des "poursuites".

J'ai toujours été aussi arrangeante car j'ai proposé de régler le garage, je n'ai jamais nié les faits, et aucuns constats n'a jamais été établi.

Que faire ? qu'est ce que je risque ? car j'ai l'impression qu'elle veut les 460 euros aujourd'hui pour payer ces vacances...

Merci

Par **Lag0**, le **28/08/2014** à **11:03**

Bonjour,

Seule solution "officielle", faire un constat ou au moins déclarer ce sinistre aux assurances respectives.

Un accord autre n'est possible que s'il satisfait tout le monde ce qui ne semble pas être le cas ici !

Par **Arwene88**, le **28/08/2014** à **11:18**

Bonjour,

Oui mais si le sinistre étant daté de ya 3 semaines, le constat sera valable ?

Par **chaber**, le **28/08/2014** à **11:53**

bonjour

[citation]Oui mais si le sinistre étant daté de ya 3 semaines, le constat sera valable ?[/citation]
oui

[citation] veut absolument que je lui verse l'argent directement ou par mandat postal, et a donc refusé ma proposition de régler directement le garage (a ce jour, le 28 Aout). [/citation] elle est tout à fait dans son droit.

Nul n'est obligé de procéder aux réparations mais à droit à indemnisation, dicit la cour de Cassation